



Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 7 octobre 2015 COMPTE RENDU

Présents : Mesdames ABBAL Marie, BRISSON Isabelle, BOYER Odette, CONSTANTIN Corinne, FORGET Alisson, JALBY Geneviève, FARDEL Rose-Marie
Messieurs ANGLADE François, LAFFOND Patrice, LUCAS Yves, ROMERO Jacques, WHOMANN Bertrand

Procurations : Monsieur BRAL Amédée pouvoir à Monsieur ANGLADE François
Monsieur FUENTES Thomas pouvoir à Monsieur ROMERO Jacques
Monsieur ROUQUIE Marcial pouvoir à Madame Corinne CONSTANTIN

Madame Alisson FORGET est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DU 25 AOUT 2015 et du 7 JUILLET 2015

Aucune observation n'étant faite, les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

MISE EN CONFORMITE DU BOULODROME – AMENAGEMENT DE L'ACCES (délibération modificative)-Unanimité

L'assemblée valide les modifications suivantes : un devis complémentaire du cabinet d'architecture Huc de 1920€ relative à une prestation supplémentaire de travaux portant sur l'accès véhicule devant le bâtiment (coût total de la prestation Huc « mise en conformité boulodrome+accès » : 13 680 € TTC), deux devis de Socotec portant sur le contrôle technique et les vérifications techniques respectivement d'un montant de 3 564 €TTC et de 288 € TTC.

SKATEPARK – ADOPTION DU PROJET-Majorité qualifiée

Les jeunes de la commune ont fait part de leur souhait de pouvoir bénéficier d'un skatepark. L'assemblée valide le projet et la proposition d'emplacement le long du plateau multisports derrière l'école, ce qui permettra d'ouvrir un espace sportif complet intergénérationnel.

Renseignements pris auprès des professionnels, la solution la plus pertinente pour une commune de la taille de Laurens serait d'avoir des modules tels que lanceurs (hauteur 0.90m et 1,20m), bar slide, free box, muret et slide, un dispositif qui permettrait de toucher la tranche d'âge 5-12 ans, qu'ils soient débutants ou confirmés (un projet qui conviendrait également pour les trottinettes). Le Maire est autorisé à lancer l'appel d'offres et solliciter les partenaires financiers.
(vote contre : Marcial Rouquié)

ORGANISATION D'UNE SOIREE CABARET –Majorité qualifiée

Un spectacle de cabaret sera proposé à la Commune le 7 novembre 2015 par la troupe Paris Passion Revue Cristal de Mauguio pour un montant de 2 200 € maximum.

Odette Boyer ayant eu confirmation par Corinne Constantin que le spectacle serait porté au budget culturel signale pour sa part qu'elle ne trouve pas « que l'on puisse parler ici de culture ». « Il s'agit de music-hall, de cabaret et de chansons. C'est une certaine forme de culture qui peut plaire aux laurentiens », répond Corinne Constantin. (vote contre : Odette Boyer)
Isabelle Brisson vote également contre, au motif suivant : « le spectacle est trop cher ».

HANGAR DE LA DECHETTERIE : MISE A DISPOSITION AUPRES DE L'ASSOCIATION LOU CASSAIRE – DELIBERATION MODIFICATIVE -Unanimité

Le Conseil municipal valide le devis de la Saur d'un montant de 7865,85 € pour le coût du branchement d'eau potable du bâtiment, au lieu des 1696,09 € TTC initialement présentés. Un échange entre plusieurs conseillers porte sur le coût d'utilisation de ce local « On avait quatre murs, il fallait bien utiliser ce bâtiment, ce sera les chasseurs » a avancé Patrice Laffond. « N'oublions pas qu'il y a peu, on déplorait que les sangliers soient découpés en plein centre du village ou en plein bois » a précisé François Anglade.

ADOPTION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE- Majorité qualifiée

Le Maire expose à l'assemblée qu'avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires d'Etablissements recevant du public (ERP) et d'Installations ouvertes au public (IOP) ont désormais obligation de s'engager par la signature d'un Agenda d'accessibilité programmée (ADAP) pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité. La DDTM (Direction départementale du territoire et de la mer) a accordé un délai supplémentaire jusqu'au vote du conseil.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune effectué par Socotec a montré que les ERP (9) de la commune n'étaient pas conformes à la réglementation en vigueur.

Aussi l'entreprise Socotec a-t-elle élaboré un ADAP sur six ans pour les 9 ERP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées. Il est constitué d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires, avec un phasage par équipement déterminé comme suit :

-ERP 1 : Ancienne mairie –salle du bas : année prévue des travaux	2020	27 900 €
-ERP 2 : Boulodrome : année prévue des travaux	2017	7 500 €
-ERP3 : Ecoles : année prévue des travaux	2019	31 400 €
-ERP4 : Foyer rural : année prévue des travaux	2021	1 200 €
-ERP5 : Mairie associations : année prévue des travaux	2021	35 200 €
-ERP6 : Maison de retraite : année prévue des travaux	2019	5 500 €
-ERP7 : Salle des anciens combattants : année prévue des travaux	2018	1 500 €
-ERP8 : Salle du Dojo : année prévue des travaux	2018	2 100 €
-ERP9 : Salle polyvalente : année prévue des travaux	2016	6 200 €

L'agenda est validé par le conseil (une abstention : Marcial Rouquié).

ADHESION A LA CHARTE REGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages »-Unanimité

Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).

En Languedoc Roussillon, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

Le Conseil accepte qu'après s'être inscrite depuis plusieurs années dans la démarche « zéro phyto », la Commune se porte candidate pour adhérer à cette charte régionale.

FINANCES – BUDGET COMMUNAL – décision modificative n°2- Unanimité

Compte tenu des décisions prises au moment du vote du budget primitif, eu égard aux nouveaux projets de la municipalité, il est nécessaire de procéder à des modifications budgétaires en section d'investissement, modifications définies comme suit :

Dépenses d'investissement		
9298-2313	Extension garderie	-98 000
9284-2115	Acquisition terrain bâti QUINTON	+80 000
9283-2188	Restructuration cimetièr (colombarium)	+10 000
9271-21531	Réseau eau potable –hangar déchetterie	+ 8000

VOIRIE COMMUNAUTAIRE-Convention fonds de concours avec la Communauté de communes Les Avant Monts du Centre Hérault pour des travaux de réfection de l'Ancienne Route de Bédarieux -Unanimité

Le Conseil valide le versement d'un fonds de concours d'un montant de 2 276,90 € correspondant à la part communale établie par convention avec la Communauté de communes pour la réfection de l'ancienne route de Bédarieux. (Montant total des travaux : 11 985 €).

« DESHERBAGE » DE LA MEDIATHEQUE-Elimination de documents (en mauvais état, contenu inexact ou obsolète)- Majorité qualifiée

Le Conseil municipal autorise la mise en œuvre de cette opération qui sera portée par les deux agents de la médiathèque. (une abstention : Isabelle Brisson).

Le Conseil municipal décide l'affectation d'une enveloppe globale à l'école pour l'année scolaire septembre 2015-août 2016 qui comprendra :

- 40€/enfant ->174 enfants->6960 €
- des cours de piscine pour un niveau (1000 €) avec transport et mise à disposition de deux agents pour le trajet
- une participation pour la classe verte : 100 €/enfant (25 enfants environ).
- le remplacement de deux placards (été 2016) : estimatif devis 6480 €
- une enveloppe de 850 € pour les cadeaux de Noël (cadeaux individuels).

DOMAINE ET PATRIMOINE : Donation gratuite des voies et réseaux - lotissement Voltaire
-Unanimité moins une voix non votante

L'assemblée accepte la donation des espaces communs du lotissement Voltaire par l'association syndicale libre du lotissement Le Voltaire à la commune. Les parcelles concernées sont les suivantes : D1417 (voirie), D1418 (poste de relèvement), D1419 (bassin), D1420 (cession DP), D1422 (espace vert).

Madame JALBY, concernée par le projet, ne prend pas part à la délibération ni au vote.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

- Arrêté G2015/043 en date du 3 septembre 2015 : délégation de signatures en cas d'absence et d'urgence
- Budget MAPAD- Réparation de ballons d'eau chaude, vannes, anodes : factures d'un montant de 4 420,80 € TTC+466,99 € TTC.
- Devis en date du 21/09/2015 -Alternatives technologies -Intervention site internet 324 € TTC
- Devis Sanchis en date du 23/09/2015 -Réparation d'un point d'éclairage public Ancienne route nationale 978 € TTC
- Devis de réparation des barrières de crues -SIGAL 288 € HT

QUESTIONS DIVERSES

- Nids de frelons sur la commune : Jacques Romero propose que la Commune paie les interventions, alors même que les nids se trouvent sur des propriétés privées. Proposition acceptée par l'équipe municipale.
- Service administratif : départ de Monsieur Lauhé : le recrutement d'un mi-temps ou d'un contrat aidé (CUI CAE-20h) est annoncé.
- Arrivée d'un facteur guichetier à Laurens : La Poste sera désormais ouverte tous les jours de 9h à 11h, y compris le samedi. Suite à une réunion du 5 octobre à Autignac, les élus de diverses communes ont décidé de lancer une pétition. Monsieur Anglade présente donc à l'assemblée une motion sous forme de délibération dont le contenu est le suivant : « A l'unanimité, le Conseil municipal réaffirme son attachement au maintien du bureau de vote de plein exercice dans notre Commune, avec le même nombre d'heures d'ouverture au guichet que précédemment. »
- Lecture du courrier de Madame Affre : problème d'odeur du bassin de rétention de la cave coopérative. François Anglade se rapprochera du Président de la Cave coopérative pour tenter de pallier ces désagréments.
- Station d'épuration : le dernier bilan 24h de septembre (semaine 36) est conforme.
- Annonce du départ d'Alisson Forget pour raisons personnelles. Celle-ci remet sa lettre de démission à Monsieur Anglade. Selon la législation en vigueur, Annick Pradel, suivante sur la liste, est nommée d'office conseillère municipale.

Le Maire
François ANGLADE



Handwritten signature of François Anglade in blue ink over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITÉ DE LAURENS', 'Hérault', and 'RF'.